

## No. 18.

RAPPORT DE M. STANDISH HALY, SOUMIS A LA CONFERENCE SUR  
L'IMMIGRATION,

TENUE A OTTAWA, LE 19 SEPTEMBRE, 1871.

“ M. Standish Haly déclare que l'association anglaise qu'il avait l'honneur de représenter, —la société d'immigration britannique et coloniale—avait été fondée il y a quelques années dans un temps où le travail était très-rare en Angleterre, dans le but d'aider à émigrer les familles des ouvriers honnêtes sans emploi.

“ La société a eu successivement pour présidents trois Lords maires de Londres ; Le très-honorable Sir James Lawrence, Bart, M. P., le très-honorable échevin Besley et le très-honorable échevin Dakin, le lord-maire actuel de Londres, qui tous ont pris une part active et considérable aux travaux de la société.

“ Depuis sa fondation, le comité a recueilli et dépensé au-delà de £40,000 et avec cette somme, il est venu en aide à plus de 15,000 émigrés se rendant au Canada. On pourrait dire que tout cet argent a été dépensé pour l'immigration au Canada, vu que le comité n'a donné de secours qu'à 200 émigrés partant pour d'autres colonies. L'an dernier, (1870,) le comité a envoyé plus de 5,000 personnes en Canada et lui a demandé de se rendre dans ce pays afin de se rendre compte de la position de ces émigrés, de leurs chances de succès et de faire un rapport sur ce sujet,—et aussi afin de faire des arrangements pour obtenir le remboursement des deniers qui leur ont été avancés et qui forment la somme d'environ £10,000 que les émigrés secourus ont promis de rendre dans le terme de trois ans, et aussi dans le but de consulter l'honorable ministre de l'agriculture et de l'immigration à l'égard du remboursement de la taxe de capitation lever sur les émigrés en 1870 et sur le système futur d'immigration.

“ M. Haly déclara qu'il était maintenant difficile d'obtenir des fonds du public anglais pour venir en aide à l'immigration, et qu'il était d'avis que le Canada perdait une classe précieuse d'émigrés vu que personne ne les aidait à se rendre en Canada. Il lui aurait été possible d'envoyer un bon nombre de garçons de ferme pendant les douze derniers mois, si le comité avait pu payer le prix de leur voyage. Les frais de voyage des émigrés de cette catégorie, sont considérables, et se montent à au moins £8 pour chaque adulte. Il faudrait donc une dépense de £16, £24, £32 à £40 ou £50 pour transporter une famille suivant le nombre de ses membres, du Dorsetshire ou Hampshire ou en un mot de tout comté, sud, sud-ouest, ou occidental de l'Angleterre au Canada. Qui maintenant supportera ces frais considérables ? Pas les pauvres assurément ; les paroisses et les gardiens des pauvres ne le voudront pas et les propriétaires fonciers ne se chargeront d'une si forte dépense. Il ne doute pas que des secours du Canada ou des différents gouvernements de provinces, de £2 par adulte, et distribués avec intelligence à des émigrés de bonne foi et bien choisis, encourageraient et favoriseraient l'immigration des garçons de ferme anglais. M. Haly soumit les considérations suivantes à la conférence :—

“ 1. L'établissement à Londres d'une agence principale plus considérable, plus active et mieux placée.

“ 2. La formation d'agences locales actives dans les parties du Royaume-Uni où règne la misère et dans les endroits d'où l'on voudra avoir des émigrés.

“ 3. L'abolition de la taxe de capitation en faveur des colons de bonne foi qui veulent s'établir en Canada.

“ 4. Fixer le montant de secours que l'on devra donner aux émigrés dont on pourrait avoir besoin.

“ 5. La formation en Canada d'agences actives destinées à recevoir les émigrés, d'en prendre soin à recueillir les sommes qui leur auront été avancées pour payer le prix de passage, soit par des sociétés, soit des individus en Angleterre, ou par les trésoriers du Canada ou des provinces.

“ M. Haly a aussi présenté les documents suivants :—

“ 1. Le prospectus de la société d'émigration britannique et coloniale et une liste des membres du comité.

“ 2. La formule de demande qu'il faut seule employer pour obtenir des secours aux émigrés et les choisir.

“ 3. La formule de la convention consentie par les émigrés pour le remboursement des sommes avancées pour les aider à émigrer.”